

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 27 août 1999 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers

NOR : *EQU9910178A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 est fixée au 4 mai 2000.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur du
personnel
et des services,
A. Lecomte*